

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient absents:

Mme LUCKHAUS, M. JOUBE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

1 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE MME VIVIANE MORIER 9 RUE DU 144ÈME RI- CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE DE LA CONVENTION - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de son projet de « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public situées dans la Citadelle à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du lieu.

La ville a lancé un appel à projet en mai 2015, auquel Mme Viviane MORIER a répondu. Son projet a été retenu et une convention d'occupation du domaine public a été signée le 12 juillet 2016 pour la mise à disposition des casemements 7 et 9 avenue du 144ème RI.

Par délibération du 15 mai 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1. Il s'agissait d'acter le fait que Mme Viviane MORIER renonçait au casement n°7 pour le mettre à profit de Mme Kok Eng YANG MORIER afin de lui permettre d'installer une activité de glacier.

Par délibération du 22 septembre 2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 relatif à l'intégration de la nouvelle numérotation de parcelles.

Courant l'année 2025, Mme Viviane MORIER a sollicité la ville de Blaye afin de transférer le bénéficiaire de la convention d'occupation soit Mme Kok Eng YANG.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n° 3 pour acter cette modification. L'activité précisée dans la convention signée le 12 juillet 2016 reste la même.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public constitutif de droits réels du 12 juillet 2016.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 12 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/01/26
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20260120-77207-DE-1-1

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



Béatrice Sarraute